

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

No 277

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 18 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2)

Février 1988

Une perle de l'agence ARC (Lausanne) : « Entre le 1er et le 17 janvier, 214 cambriolages ont été annoncés dans le canton, soit presque le double *que* l'an dernier. »

Documenter

« On peut dire maintenant, a écrit le médecin cantonal vaudois à propos de l'interdiction du vacherin, que c'était la seule décision possible et raisonnable, compte tenu des faits *documentés* » !...

Documenter signifie : fournir des documents ; étayer sur des documents.

On discerne ici l'influence de l'allemand *dokumentiert*, qui ne signifie pas seulement documenté, mais aussi, par extension, prouvé. C'est précisément de faits prouvés que voulait parler le médecin en question.

(Défense du français, No 277, février 1988)

Voitures « piégées »

Quand on lit que le gouvernement jurassien estime avoir été piégé par Berne dans l'affaire d'un demandeur d'asile, et que dans le même journal on nous parle d'une voiture *piégée* à Beyrouth, on s'avise (ou devrait s'aviser) que la seconde acception du terme est très discutable.

Etre piégé, c'est être pris au piège. Ce qui n'est pas le cas de la voiture, mais de ceux qui y prennent place. Il s'agit donc non de voitures *piégées*, mais de voitures-pièges.

(Défense du français, No 277, février 1988)

A l'encontre

Rarissimes sont actuellement les journalistes qui savent encore la différence entre « contre » et « à l'encontre ». On lit par exemple qu'une plainte a été déposée *à l'encontre* d'Untel, ou que des mesures ont été prises *à son encontre*...

C'est toujours le mot le plus redondant qui a la préférence !

« A l'encontre » marque une opposition, une confrontation : les faits vont à l'encontre de votre thèse ; cette décision est à l'encontre du règlement. Une plainte est déposée contre quelqu'un.

(Défense du français, No 277, février 1988)

Débouter

« Mercredi, alors que sa demande de mise en liberté était *déboutée* par le Tribunal fédéral, le demandeur d'asile zaïrois est entré dans la clandestinité... » (NOUVELLISTE, 22 janvier).

On entend aussi parler, sur les ondes romandes, de *recours déboutés* !

Ce verbe ne peut concerner qu'une personne : on déboute un plaideur ; son recours, sa demande, sont repoussés ou rejetés.

(Défense du français, No 277, février 1988)

« Quelque part »

Interview de la TV romande (soir du 20 janvier) au cours d'un festival de cinéma : « Est-ce que cela vous choque, *quelque part*, que dans un film sur le tiers monde... »

Si l'on comprend bien, cela devrait signifier « d'une certaine façon », « en quelque sorte » ?

Pourtant, « quelque part » ne signifie rien d'autre qu'« à un certain endroit ». Où donc se perdent les coups de pied quelque part ?

(Défense du français, No 277, février 1988)

Interrogation directe

A propos d'Action directe : « Pourquoi la France a moins souffert que ses voisines de cette dérive gauchiste ? Pourquoi des jeunes *n'ont* trouvé d'autres moyens de contester la société que prendre les armes ? Pourquoi *ils ont pu* si longtemps échapper à la traque policière ? »

Voilà ce qu'il faut lire, de nos jours, dans un quotidien de Genève de réputation internationale... sous la plume, il est vrai, de son correspondant de Paris : l'absence d'inversion dans l'interrogation directe (en français : pourquoi ont-ils pu ?) est une des tares actuelles du journalisme français. L'animateur de « 8-9 », à Europe I, par exemple, en fait chaque matin l'abondante démonstration.

(Défense du français, No 277, février 1988)